



TRANSMIS LE 28/11/2023
 REÇU LE 28/11/2023
 AFFICHÉ LE 29/11/2023
 NOTIFIÉ LE 29/11/2023
 PUBLIÉ LE 29/11/2023
 EXÉCUTÉ LE 29/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°26

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23BA28 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – LOT 1 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
 Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
 Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°26

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23BA28 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – LOT 1 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

VU la décision n°23-235 du 21 juillet 2023 relative à l'attribution des lots 1, 2 et 3 de la consultation n°23BA28 pour les travaux d'amélioration énergétique et de réaménagement du centre municipal de santé,

CONSIDÉRANT que la décision 23-235 du 21 juillet 2023 a attribué le lot n°1 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR à la société EMERAUDE SAS pour un montant global et forfaitaire de 333 329,10 € HT soit 399 994,92 € TTC,

CONSIDÉRANT qu'au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de prestations à réaliser impliquant des travaux en moins-value et en plus-value,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°1 au marché, dont le titulaire est l'entreprise EMERAUDE SAS sise 8 rue Henri Farman à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290), afin d'acter les modifications du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cet avenant n°1 une plus-value de 24 676,80 € HT soit 29 612,16 € TTC du montant initial du marché, après déduction des moins-values,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 23BA28 – Lot 1 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR pour les travaux d'amélioration énergétique et de réaménagement du centre municipal de santé,

APRÈS l'avis de la Commission Techniques en date du 7 novembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la Commande publique

Question n°26 du CM du 23/11/2023 - P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°1 au marché 23BA28 – Lot 1 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR pour les travaux d'amélioration énergétique et de réaménagement du centre municipal de santé, actant la réalisation de travaux supplémentaires, et le nouveau montant du marché, s'établissant à 358 005,90 € HT soit 429 607,08 € TTC représentant une plus-value de 7,40 % par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société EMERAUDE SAS sise 8 rue Henri Farman à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290), y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-La-Garenne
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Parah...
 L'Adjoint au Maire



Honoré Alain Verbrugge
 Le 1^{er} décembre 2023

A l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL23112023Q26

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T15-04-58.00 (MI249191082)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q26-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23BA28 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - LOT 1 ISOLATION THERMIQUE PAR L'ÉPANDAGE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-ÉTIENNE L'AVENANT N.1.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 26 - CP - avenant 1 lot 1 CMS.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:04

Date 28/11/23 à 15:04

Date 28/11/23 à 15:10

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha